

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

Bien gérer l'endettement de son entreprise



Paramétrer au mieux son endettement permet d'en tirer le meilleur parti en limitant les risques pour l'entreprise.

Non, un endettement n'est pas mauvais en soit. Pour une entreprise, c'est un moyen de [financer](#) ses projets qui peut lui permettre d'augmenter le rendement de ses capitaux propres. C'est le cas lorsque le taux de rendement de ces investissements est supérieur au coût de l'emprunt. Mais quand l'endettement est mal maîtrisé, il peut aussi s'avérer un danger.

Il importe donc d'en évaluer tous les aspects à commencer par la pertinence d'y recourir. « *Le faible niveau actuel des taux d'intérêt rend l'endettement intéressant mais si on a une trésorerie pléthorique, il peut être plus judicieux de l'utiliser pour financer ses investissements. Chaque cas est différent* », souligne Nicolas Pipet, du cabinet Exium, membre du groupement France Défi.

Le montant à emprunter dépend du projet et des perspectives de l'entreprise. « *Il faut se rapprocher de son expert-comptable pour déterminer un prévisionnel financier. L'idée est de vérifier le niveau d'endettement supportable à partir d'hypothèses de fonctionnement et de carnet de commandes raisonnables* », explique l'expert-comptable.

Contactez différentes banques pour son endettement

Les banques vont se baser sur ce prévisionnel et sur le calcul de différents ratios pour déterminer l'emprunt qu'elles peuvent consentir. Pour obtenir les meilleures conditions d'emprunt, consulter différentes banques peut toujours s'avérer utile. « *Mais les taux pratiqués sont globalement les mêmes et il est parfois plus facile d'obtenir un prêt des organismes avec lesquels on a déjà une relation de confiance* », avertit l'expert-comptable.

Les durées de remboursement sont elles aussi standardisées, avec en général 15 ans pour des investissements immobiliers et 5 ou 7 ans pour du matériel. En revanche, on peut négocier la périodicité du remboursement ou une clause de remboursement anticipé, afin de disposer d'un peu de marges de manœuvre.

Limiter l'impact sur le patrimoine personnel

De son côté, la [banque](#) demande souvent des garanties pour limiter son risque. Celles-ci peuvent prendre différentes formes, de la caution à l'hypothèque, en passant par le nantissement sur un fonds de commerce. « *L'entrepreneur doit les analyser au regard de leur impact sur son patrimoine personnel* », conseille Nicolas Pipet.

Si une caution personnelle est exigée, il importe ainsi de bien limiter son engagement dans le temps et pour un emprunt précis, ou de rechercher la garantie d'un tiers pour en limiter la portée. Bpifrance apporte notamment sa garantie à des prêts souscrits par les TPE et PME pour leurs projets de développement.

Il est également possible de souscrire des assurances qui protègent la banque d'un non-remboursement en cas de maladie, d'incapacité ou de décès du chef d'entreprise par exemple. Elles représentent un coût supplémentaire pour l'emprunteur et les contrats méritent donc d'être soigneusement comparés. « *Mieux vaut bien se renseigner sur leurs clauses d'exclusion* », avertit Nicolas Pipet.

Enfin, une fois le prêt souscrit, l'entreprise doit veiller à ce que son activité évolue tel qu'anticipé dans son prévisionnel. « *Et si l'on doit renégocier le prêt, il faut en parler au banquier rapidement, ne surtout pas le mettre devant le fait accompli* », insiste Nicolas Pipet.

Par Marion Perrier, Accroche-press' en partenariat avec Le Parisien Éco pour France Défi
lundi 29 mai 2017 00h57

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr